

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 20 avril 2026.

Date de publication : 30 avril 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt -quatre avril à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean André GUILLERMIN, Maire.

Présents : MM. Jean-André GUILLERMIN, Olivier DI LORENZO, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Xavier GREUZARD, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, Jérémy DE BRITO, et Mmes Marie-France AULAS, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Sophie DUMONTEL, Céline BIDAUT, Sandrine BERTRAND, Annabelle CHANUT, Mme Sandrine LATUILIERE.

Excusé(es) : M. Sébastien LACHARME a donné procuration à Mme Sandrine BERTRAND, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Christèle BOTTI-GUYON a donné procuration à Mme Sandrine LATUILIERE.

Absent(s) : Willy BONFY.

Secrétaire de séance : M. Loïc COLTEL.

Objet : 2026/2404/035 – Désignation du représentant de la commune de La Roche Vineuse au sein de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2121-33 ;
Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil général de Saône-et-Loire en date du 9 avril 2009 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,
Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009, et modifiés par les Assemblées générales Extraordinaires du 29 novembre 2010, du 11 décembre 2015 et 10 novembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur des adhérents approuvé par la délibération n°2009-05 du Conseil d'administration de l'Agence du 10 décembre 2009, et modifié par les Conseils d'administration des 5 décembre 2012, 5 décembre 2013, 11 décembre 2015 et du 14 décembre 2022 ;

Vu la délibération N°35 du conseil municipal en date du 29 mai 2009, par laquelle la commune de La Roche Vineuse a décidé d'adhérer aux statuts et au règlement intérieur de l'Agence technique départementale de Saône et Loire ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales sont tenus de désigner leurs membres ou leurs délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dont elles sont membres ;

Considérant que cette désignation doit être opérée à chaque renouvellement général des organes délibérants des collectivités territoriales ;

Considérant que, conformément aux statuts de l'Agence Technique départementale de Saône et Loire, chaque collectivité adhérente désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de représenter la collectivité au sein de l'Agence Technique départementale de Saône et Loire ;
Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'élire le délégué de la commune et son suppléant à main levée parmi les conseillers municipaux à la majorité absolue ;
Considérant que les candidatures suivantes ont été déposées :

Pour le siège de délégué titulaire :

- M. Jean André GUILLERMIN

Pour le siège de délégué suppléant :

- M. Willy BONFY

Considérant qu'il a été procédé au vote. Les résultats sont les suivants :

Pour le siège de délégué titulaire :

- Nombre de votants 18
- M. Jean André GUILLERMIN : Nombre de voix 18

Pour le siège de délégué suppléant :

- Nombre de votants 18
- M. Willy BONFY : Nombre de voix 18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Article 1 : D'élire les personnes suivantes comme représentantes de la commune de La Roche Vineuse au sein de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire :

- M. Jean André GUILLERMIN, délégué titulaire
- M. Willy BONFY, délégué suppléant

Article 2 : De dire que M. Jean André GUILLERMIN, délégué titulaire ou, en cas d'empêchement, M. Willy BONFY, délégué suppléant siègera au sein des instances de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire, à savoir l'Assemblée générale ordinaire, l'Assemblée générale extraordinaire et éventuellement le Conseil d'administration ;

Article 3 : De dire que Monsieur le Maire ou son représentant est chargé chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 4 : D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le 24 avril 2026,

Le Maire, Jean André GUILLERMIN

